



Paris, le 13 mai 2026

Objet : Négociation relative à l'intelligence artificielle dans la fonction publique

Monsieur le Ministre,

La CFDT Fonction publique accuse réception de votre courrier annonçant l'ouverture d'une négociation relative à l'encadrement et au développement de l'intelligence artificielle dans la fonction publique.

Compte tenu de l'ampleur des transformations en cours et de l'importance stratégique de ce sujet pour les agents comme pour les usagers, la CFDT Fonction publique souhaite réaffirmer sa volonté pleine et entière de s'engager dans cette négociation.

Cependant, nous tenons à souligner que la conclusion préalable d'un accord de méthode constitue, selon nous, un passage indispensable. Un tel accord garantit un cadre clair, partagé, et témoigne d'un dialogue social fondé sur la loyauté, la sincérité et la transparence. Il est la condition d'une négociation constructive et efficace.

Par ailleurs, le calendrier proposé nous apparaît trop contraint au regard de l'ampleur des enjeux, de la diversité des impacts de l'intelligence artificielle sur les métiers, les organisations de travail et les droits des agents. Une négociation de cette importance nécessite un temps suffisant pour permettre une expertise solide, une concertation approfondie et un travail de fond à la hauteur des attentes.

Enfin, concernant le périmètre thématique envisagé, la CFDT Fonction publique ne souhaite pas se limiter aux seuls axes mentionnés dans votre courrier. Les enjeux liés à l'intelligence artificielle sont transversaux et appellent un traitement plus large. À cet égard, nous souhaitons que cette négociation s'inscrive dans la continuité de l'accord-cadre européen de 2022 sur la numérisation. Ce dernier prévoit explicitement une déclinaison nationale et propose, via son chapitre 8, une approche globale de l'IA.

Monsieur David AMIEL  
Ministre de l'Action et des comptes publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris CEDEX 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)

Pour la CFDT Fonction publique, la discussion doit impérativement couvrir les piliers prévus par ce cadre européen : la primauté de l'humain, la transformation des métiers et des compétences, les conditions de travail et la santé, la protection des données et de la vie privée, le renforcement du dialogue social, ainsi que l'impact environnemental de ces technologies.

La CFDT Fonction publique demeure disponible pour engager rapidement un travail sur un accord de méthode permettant de sécuriser le cadre de la négociation et d'en garantir la qualité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Laure REVEL  
Secrétaire générale